



**Gestion du patrimoine et de la coordination administrative**

**Décision n° 2024-172**

**Objet :** Dépôt d'une demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre de l'appel à projet « Plan 5 000 Équipements - Génération 2024 » pour la réhabilitation des terrains de tennis et création d'une couverture hivernale - 5 rue de l'Yser - 92330 SCEAUX

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020 relative aux pouvoirs du maire et notamment celui l'autorisant à demander à tout organisme financier l'attribution de toutes subventions de fonctionnement et d'investissement,

Vu le projet relatif aux courts de tennis de la rue de l'Yser dont l'objectif est axé sur la réhabilitation de ces terrains et la création d'une couverture hivernale,

AUTORISE le maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la réhabilitation des terrains de tennis et création d'une couverture hivernale, auprès de l'Agence Nationale du Sport, dans le cadre de l'appel à projet « Plan 5 000 Équipements - Génération 2024 » et à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Fait à Sceaux, le 16 mai 2024



Philippe LAURENT